

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : juillet, août, septembre 2023

Nom de fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Le Réseau d'information municipale	1 025 \$	Bannière section environnement et infrastructure – Lancement de l'infolettre	2023-08-08
LinkedIn	500 \$	Publication – 2 offres d'emploi	2023-08-04
Facebook	360 \$	Publication Facebook – Projet d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique Champlain	2023-06-25
Facebook	306 \$	Publication Facebook – Projet d'audiences publiques sur le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex à Blainville	2023-06-25

Nom de fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Corporation de services du barreau du Québec	350 \$	Publication – Affichage d’une offre d’emploi	2026-06-08
Facebook	200 \$	Publication Facebook – offre d’emploi	2023-06-06
Facebook	269 \$	Publication Facebook – Projet d’audiences publiques sur le projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement technique Champlain	2023-06-06
Facebook	640 \$	Publication Facebook – Projet d’audiences publiques sur le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex à Blainville	2023-06-06

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.